

REF Employeur : 9246440-1

SARL VALORIDEC BTP

SIREN : 434 763 280

REF : Adhérent / EM / Tél : 04 67 06 15 60

adherents.montpellier@cibtp-mediterranee.fr

SARL VALORIDEC BTP

RN 113

SORTIE EST

11000 CARCASSONNE

CERTIFICAT ATTESTANT LE RESPECT DES OBLIGATIONS RELATIVES AUX CONGES PAYES ET AU CHOMAGE-INTEMPERIES

(Article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
Arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession)

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE CANDIDATE

SARL VALORIDEC BTP

Dénomination Sociale

RN 113 - SORTIE EST -
11000 CARCASSONNE

Adresse ou siège social

4 3 4 7 6 3 2 8 0

SIREN

9 2 4 6 4 4 0

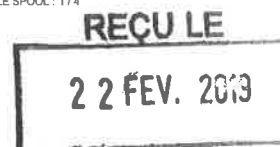
Numéro d'adhérent

Je soussigné, Jean-Luc PARAN, Directeur Général de CIBTP Caisse de la Région Méditerranée, dont relève l'entreprise pour les cotisations obligatoires relatives aux congés payés et au chômage-intempéries, atteste, conformément à l'article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, que l'entreprise est en situation régulière vis-à-vis de la caisse :

- ⇒ en ce qui concerne les déclarations exigibles servant à l'assiette des cotisations de congés payés et des cotisations de chômage-intempéries,
- ⇒ en ce qui concerne le paiement desdites cotisations exigibles à la date de délivrance de ce document.

A Pérols, le 19 février 2019

Jean-Luc PARAN
Directeur Général



REF Employeur : 9246440-1

SARL VALORIDEC BTP

SIREN : 434 763 280

REF : Adhérent / EM / Tél : 04 67 06 15 60

adherents.montpellier@cibtp-mediterranee.fr

SARL VALORIDEC BTP

RN 113

SORTIE EST

11000 CARCASSONNE

Pérols, le 19 février 2019

**ATTESTATION DE MISE A JOUR
JUSQU'AU 15 FÉVRIER 2019
(VALABLE 1 MOIS)**

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
SARL VALORIDEC BTP	
Raison Sociale	
Adresse RN 113 - SORTIE EST - 11000 CARCASSONNE	
4 3 4 7 6 3 2 8 0	3 7
SIREN Adhérent	Effectif déclaré (total des salariés dont apprentis)

Je soussigné, Jean-Luc PARAN, Directeur Général de la CIBTP Caisse de la Région Méditerranée, dont relève l'entreprise pour les cotisations obligatoires relatives aux congés payés et au chômage-intempéries, atteste que l'entreprise est en situation régulière vis-à-vis de la caisse :

- ⇒ en ce qui concerne les déclarations exigibles au 15 février 2019 servant à l'assiette des cotisations de Congés Payés et des cotisations de chômage-intempéries,
- ⇒ en ce qui concerne le paiement desdites cotisations, au regard de toutes les sommes exigibles au 15 février 2019.

Jean-Luc PARAN
Directeur Général

